Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_49-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme MICHEL Martine a donné pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. COSTA Sébastien.
Mme LE MENTEC Stéphanie a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel.
M. BOBIK Sébastien a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. SAINT-JALMES Yves a donné pouvoir à M. LESCOP Thierry.
M. LESIEUR Arnaud a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Étaient absents excusés : Mme RIBET Valérie, M. DIERCKX Alexandre.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2025-49	**AQTA – rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LOTHORE Jean-Paul, adjoint à l'environnement.

La Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) qui assure la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés nous a remis le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public.

En vertu de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Il détaille :

- les caractéristiques générales du service ;
- les indicateurs techniques ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_49-DE

- les indicateurs financiers ;
- les investissements réalisés et planifiés.

La compétence collecte exercée par AQTA concerne :

- La collecte des ordures ménagères non recyclables ;
- La collecte sélective du verre ;
- La collecte sélective des emballages ménagers ;
- La collecte sélecte des papiers ;
- La gestion et l'exploitation des déchèteries.

Le service concerne les 24 communes membres d'AQTA soit 118 120 habitants.

L'évolution des kilogrammes de déchets par habitant collectés depuis 2010 est la suivante :

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets verts	157	159	146	168	140	157	174
Déchetterie	241	275	284	330	305	305	295
Collectes sélectives	95	95	102	106	103	110	115
Déchets biodégradables	0	0	0	0	0	10	26
Ordures ménagères résiduelles	227	214	198	206	198	168	137
TOTAL	720	741	730	810	747	751	746

L'évolution des tonnages collectés depuis 2010 est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Papiers	2 395	2 430	2 391	2 291	2 174	2 124	2 036	2 008	1 935	1 879
Emballages légers	1 965	2 007	2 094	2 165	2 343	2 373	2 522	2 674	2 832	3 082
Verre	5 714	5 595	5 567	5 561	5 699	5 868	5 978	6 172	6 384	6 474
OMR	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23 421	23 333	23 409

	2022	2023	2024
Biodégradables	0	1191	3057
Papiers	1 541	1 418	1 447
Emballages légers	3 472	4 533	5 326
Verre	7 017	6 927	6 769
OMR	23 046	19 739	16 200

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2024 sur le territoire d'AQTA est de 16 200 tonnes, soit une baisse de 30 % en deux ans. Le tonnage global d'emballages collectés en 2024 est de 5 326 tonnes soit une augmentation de 53 ans en deux ans. 3 057 tonnes de bio déchets ont été collectés en 2024.

En 2024, 924 9411 kms ont été effectués pour collecter les déchets, soit 1 543 tonnes de CO2e.

En 2024 :

- 22 227 tonnes d'ordures ménagères résiduelles d'AQTA ont été incinérées à l'usine de Plouharnel ;
- L'indice d'enfouissement est de 130 (l'année de référence 100 est 2010) ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_49-DE

- Les matériaux triés sont repris par les repreneurs industriels suivants :
  - ARCELOR MITAL : 273 tonnes d'acier ;
  - REGEAL AFFIMET : 47 tonnes d'aluminium ;
  - EUROPAC (REVIPAP) : 183 tonnes de cartonnettes ;
  - SCA (REVIPAP) : 151 tonnes de briques alimentaires ;
  - VALORPLAST : 1 047 tonnes de bouteilles et flacons plastiques ;
  - SYSEM : 1 779 tonnes de papiers ou « mix fibreux » ;
  - VERALLIA : 6771 tonnes d'emballages en verre ;
  - CELLULOSE DE LA LOIRE : 1 447 tonnes de papiers.
- 61,7 % des emballages étaient « valorisables ».

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 994 667 € et les recettes de fonctionnement à 25 282 971 €. L'encours de la dette au 31/12/2024 s'élevait à 9 397 497 €.

Le coût de revient de la tonne est passé de 149 € en 2019 à 243 € en 2024. Le coût de revient par habitant est passé de 127 € en 2019 à 205 € en 2024.

L'intégralité du document est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes dans la rubrique « Rapports d'Activités ».

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public Gestion des Déchets et assimilés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT
56 (Morbihan)